

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

Habitat - Revitalisation urbaine

1. Îlot multisites Pied-de-ville/Curaterie - Approbation du dépôt du dossier de déficit opérationnel et du relogement au titre du dispositif RHI/THIRORI - Demande de financements auprès de l'ANAH

Finances - Ressources humaines

2. Décision modificative
3. Plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques
4. Provence Alpes Agglomération - Rapport d'activité 2021
5. Modification du tableau des effectifs communaux

Culture - Animations - Patrimoine

6. Archives communales : travaux de restauration 2023

Éducation

7. Restauration scolaire et municipale - Approbation du lancement de la procédure de publicité - Conventions de groupement de commandes

Motion

8. Motion présentée par le groupe « Ambitions pour Digne-les-Bains » portant sur les finances locales

Divers

9. Décisions du maire
10. Marchés publics et avenants

♦ ♦ ♦

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de novembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le deux du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia Granet-Brunello, maire.

Conseillers présents : trente

GRANET-BRUNELLO Patricia - KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline - THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre - VOLLAIRE Nadine - MOULARD Damien - SERY Marie-José - PIERI Bernard - TEYSSIER Bernard - SOLTANI Boularès - TEYSSIER Éliane - PARIS Mireille - DUMOND Bernard - ARBOUX-TROMEL Corinne - THOUROUDE Antoine - PEREIRA Georges - CHABALIER Sandrine - MARTINEZ Jérôme - ESTEVE Matthieu - MEZZANO Gérard - FATIO Léon - CHALVET Gilles - HONNORAT Michelle - MARGUERITTE Françoise - PAIRE Marie-Claude - DE SOUZA Benoît - TSALAMLAL Nadia - SAMB Clémence - PRIMITERRA Geneviève.

Étaient représentés :

BLANC Michel par KUHN Francis
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
COULANGE Gwenola par THIEBLEMONT Martine

Est nommé secrétaire de séance : ESTEVE Matthieu



Mme LE MAIRE.- Je vous propose de commencer ce conseil municipal et d'ouvrir la séance. Je procède à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Merci.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre sera approuvé lors du prochain conseil municipal. Le planning étant chargé et les séances rapprochées, il n'était pas prêt.

Nous allons commencer par un sujet important, un sujet habitat qui est une action cœur de ville majeure pour la ville de Digne-les-Bains, puisque nous avons enclenché maintenant depuis un an et demi deux ans, la réhabilitation de l'îlot Pied-de-ville/Curaterie/îlot du Four dans l'objectif, dans le cadre du programme « Action cœur de ville », de réhabiliter l'habitat ancien pour en faire de l'habitat qualitatif et social et aussi à mettre à la vente, afin de continuer à réhabiliter ce centre ancien et de faire revenir du monde en centre ancien pour favoriser le commerce. C'est tous les enjeux de « Action cœur de ville » qui d'ailleurs va être prolongé, puisque nous avons eu la chance de recevoir, il y a maintenant dix jours, le préfet responsable du programme « Action cœur de ville » au niveau national.

Parallèlement à cela, un important projet d'aménagement urbain sera élaboré, il s'agit d'un aménagement qui partira de la place Pied-de-ville pour rejoindre la cathédrale Saint-Jérôme. Nous travaillons actuellement avec la direction départementale des territoires et avec Le Creuset Méditerranée pour l'habitat.

Nous allons donc présenter cette délibération, puisqu'il nous faut aller chercher les subventions de l'ANAH, ce sera l'objet de la délibération, mais il nous paraissait important de vous présenter l'élaboration de ce projet habitat.

C'est Mme Fieux et M. Vaissière qui vont faire cette présentation et vous pourrez poser vos questions techniques. Parallèlement, nous avons souhaité demander à Vincent Lannier, l'architecte HetR, de vous donner aussi un aperçu de tout le projet d'aménagement urbain qui sera réalisé, pour avoir une vue d'ensemble de tout ce projet du centre ancien.

Parallèlement, nous poursuivons aussi le travail sur la place du marché en termes d'habitat, mais c'est en amont, nous aurons l'occasion d'y revenir.

J'ai oublié un point. Le sujet était intéressant, je suis rentrée dans le cœur du sujet. Il me faut un secrétaire de séance. En général, c'est le plus jeune, on demande à Matthieu Estève d'assurer cette fonction. Êtes-vous tous d'accord ? *[Pas d'objection]*

Merci.

Madame Fieux, Monsieur Vaissière, je vous donne la parole, je vous laisse vous articuler avec M. Lannier. Merci beaucoup.

♦♦♦

La séance est suspendue pour permettre la présentation par le bureau d'étude Le Creuset Méditerranée du dossier de demande de financement du relogement et du déficit opérationnel îlot multisites Pied-de-ville/Curaterie

M. LANNIER.- Bonjour. Vincent Lannier, architecte, agence HetR.

Je vais vous présenter le projet d'ensemble qui porte une réflexion globale qui s'étend de la place Pied-de-Ville jusqu'à la cathédrale, avec une réflexion sur les espaces publics. Nous n'avons pas travaillé sur le bâti, nous avons travaillé sur les espaces publics. Il y a forcément un lien, puisqu'il y a des seuils, il y a une vie, il y a des usages.

Notre réflexion est partie d'un diagnostic comme on le fait à chaque fois. Aujourd'hui, on a des espaces qui sont assez ouverts dans ce tissu de l'axe médiéval qui est un tissu historique, historiquement un tissu qui accueillait de nombreuses activités, puisqu'il y avait des commerces ; cela a été remplacé par un tissu de faubourg, notamment sur le boulevard Gassendi où l'on a une attractivité commerciale qui est bien plus importante. Le tissu urbain tel qu'il est constitué aujourd'hui était historiquement différent.

On a des petites places, on a une topographie qui est complexe et on a aujourd'hui un besoin de hiérarchiser tout cela.

Il y a eu aussi, dans les années 70-80, beaucoup de véhicules qui sont arrivés en ville. Quand vous cheminez dans ce tissu historique, vous voyez que l'on a un stationnement anarchique, que l'ensemble des espaces publics, qui sont des petites places, sont occupés par des véhicules. C'est un enjeu aussi de vivre ensemble et de pratiquer des usages, notamment des cheminements piétons. Il y a peu de place pour les piétons.

Notre projet prenait en compte aussi l'articulation avec la cathédrale, le besoin d'espaces verts, la question de la perméabilité des sols qui est aujourd'hui un enjeu majeur en ville.

On a travaillé sur tous ces enjeux en tenant compte du tissu tel qu'il existe, avec des grandes voies longitudinales qui cheminent, qui sont assez plates, en tout cas qui permettent de suivre les lignes topographiques, et des traverses perpendiculaires à ces grandes voies qui sont plutôt des emmarchements ou des pas d'âne et qui permettent un cheminement de la ville haute vers la ville basse.

Nous avons travaillé sur les sujets suivants : comment retrouver des espaces verts au cœur de ce tissu historique, comment retrouver des espaces piétons et un plaisir de circuler, comment aussi mettre en valeur votre patrimoine qui est riche, notamment la cathédrale, les vues sur la cathédrale, ces petites places qui forment une identité à chaque pied d'immeuble.

Nous avons travaillé sur un projet qui est à la fois un projet paysager, architectural, où l'on remplace un équilibre entre le végétal et le minéral dans cet ensemble. Vous voyez que depuis la place Pied-de-Ville, on redessine cette place qui aujourd'hui est positionnée sur les anciens remparts, avec des logiques de projet qu'on a tirées de ce qui a déjà été fait dans la rue Pied-de-Ville et qui nous semble qualitatif. On a redessiné cette place Pied-de-Ville, on a remplacé l'élément eau/fontaines. On a retravaillé l'ensemble des emmarchements qui permettent la liaison jusqu'à la cathédrale, avec un parc qui va s'étendre et qui permet une liaison douce et confortable jusqu'à la cathédrale.

Le projet porte aussi sur une volonté de piétonnisation de ce secteur, puisque si l'on veut avoir des pratiques de modes actifs ou de modes doux, il faut renverser la hiérarchie entre les véhicules et les piétons et, à un moment, accepter qu'on laisse de la place à la végétation et aux piétons en ville. On ne pourra donc pas se garer partout et dans tous les lieux.

Tels sont les enjeux. Nous avons travaillé sur un schéma directeur et un projet d'ensemble qui traite à la fois ces liens topographiques et d'usage.

Quelques illustrations vous sont présentées sur ce que peuvent être ces espaces retravaillés. Vous voyez les cheminements perpendiculaires qui permettent ces traversées entre ville haute et ville basse, avec les vues qu'on peut avoir sur la cathédrale. On a essayé de travailler aussi sur des ambiances végétales diverses qui apportent un confort d'été significatif. Dans les petits espaces, on a travaillé aussi sur une présence de la végétation concomitante avec des espaces où l'on peut s'asseoir et séquencer le parcours et la promenade dans le cœur de ville, afin que ce soit un cœur de ville agréable et plutôt piéton.

Je laisse la parole à Mme Fieux.

Mme FIEUX. - Bonjour à tous.

Pour rappeler le diagnostic, on a un ensemble d'immeubles dégradés ; certains sont occupés, certains sont plus ou moins en mauvais état, en péril. Ils sont tous imbriqués, on est vraiment dans un tissu très ancien, avec essentiellement des immeubles de logements.

L'objectif est de monter une opération d'aménagement, d'acquisition, la collectivité acquiert, fait des travaux de structure, et ensuite de recéder à un ou des opérateurs, en fonction de la recomposition, on le verra à la fin.

Aujourd'hui, l'idée est d'aller chercher des financements de l'État, en particulier de l'ANAH, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, qui finance les opérations de résorption de l'habitat insalubre ou de traitement de l'habitat indigne de façon assez significative auprès des collectivités, pour justement revaloriser des secteurs de centre ancien où le privé seul,

où l'intervention à l'immeuble n'est plus suffisante, il faut aller au-delà. Là, vous allez largement au-delà puisqu'on a cette opération, on a ce que Vincent Lannier vient de présenter. L'idée est de valoriser non seulement les immeubles qui vont être réhabilités, mais y compris tous les immeubles qui sont autour, parce que vous requalifiez l'ensemble du secteur.

S'agissant du diagnostic, on a des immeubles pour lesquels il a fallu prendre des arrêtés de mise en sécurité. Ces arrêtés n'ont pas été pris pour tous les immeubles, certains ne le nécessitaient pas. Les arrêtés qui ont été pris sont justifiés et permettent aussi d'obtenir un certain nombre de financements.

Les arrêtés portent essentiellement sur la structure, tout ce qui n'est pas toujours visible quand on passe devant les bâtiments, mais quand on rentre et qu'on voit que certains sous-sols ou les murs qui portent tout l'immeuble sont défaillants, c'est vrai qu'on se pose quand même quelques questions.

S'agissant du mode de traitement choisi des immeubles, il est conservé la quasi totalité des immeubles. Le seul qui est complètement démoli - ou peut-être pas complètement, il y a des discussions avec l'architecte des Bâtiments de France - c'est l'immeuble qui est le plus proche de la cathédrale ; les autres sont conservés et réhabilités ou déconstruits partiellement. On le verra dans le projet, l'idée est de rouvrir le cœur d'îlot pour redonner de la lumière aux logements et d'enlever deux niveaux au-dessus des anciens fours qui appartiennent à la commune pour pouvoir éclairer tout le reste, aérer y compris la rue du Four où les immeubles sont très hauts et qui est plus que très sombre.

Je vais laisser la parole à Fabien qui va vous présenter le projet.

M. VAISSIERE. - Bonsoir. Fabien Vaissière, atelier Skala. Nous nous sommes occupés du parti urbain et architectural de l'étude.

Nous avons déjà fait une présentation en conseil municipal, il y a un an et demi ou deux ans. Cela n'a pas évolué. Les plans étaient déjà calés ; il y a quelques évolutions mineures, mais je vais vous refaire un tour global de l'opération.

Vous voyez à l'écran le plan d'ensemble. On l'a déjà évoqué, l'idée était de restructurer les espaces publics, l'habitat, rendre des logements traversants, regrouper des plateaux et donc aussi aérer le tissu urbain. Par exemple, vous avez en quadrillé ce qu'on a évoqué juste avant, c'est-à-dire une démolition partielle de l'immeuble avec un recul de la façade sud et une recomposition de l'ensemble. On vient recréer une rue qui existait. On a pu la voir sur des cadastres anciens. On vient rouvrir tout cet axe depuis le Placet.

L'idée au niveau du Placet est de créer un belvédère et de travailler cet axe médiéval sud dans lequel on s'est inscrit, rouvrir une perspective vers la cathédrale et redonner de l'échelle à l'ensemble. Aujourd'hui, on a une parcelle en très mauvais état, une maison bâtie qui est en mauvais état et qui bouche l'accès visuel à la cathédrale. C'est un point de discussion avec l'ABF, mais nous sommes en bonne voie pour trouver un terrain d'entente. En tout cas, l'idée est d'aérer le tissu ancien.

On vient remettre à jour l'ancien rempart. C'est ce que vous voyez à l'écran.

Aujourd'hui, on a des constructions anarchiques qui sont le fruit d'années de surélévations hasardeuses. On vient écrêter, c'est-à-dire qu'on garde les niveaux inférieurs avec les fours, puisqu'on a de très beaux fours monumentaux avec des sols de plus de 10 mètres de

diamètre, on les conserve, bien sûr, mais les étages supérieurs sont écrêtés pour créer des niveaux de terrasses, ramener de la lumière, de l'air vers la rue du Four, réoxygéner l'ensemble et redonner un peu de qualité urbaine à tout cet ensemble très dense et aujourd'hui très fermé.

En termes d'habitat, vous voyez un plan masse synthétique. L'idée est de redonner du logement traversant dès que c'est possible, pour des questions d'aération, des questions d'entrée de lumière, on le verra après. En écrêtant certains étages, on va ramener de la lumière en cœur d'îlot. En regroupant des plateaux, on amène des surfaces beaucoup plus larges, que ce soit pour les commerces en rez-de-chaussée ou pour les logements dans les étages. Cela permet d'avoir des logements de qualité habitable contemporaine, alors qu'à l'état actuel on a des très petites cellules, avec des très petits logements qui induisent forcément des problématiques sociales aussi, vu les propositions en termes de logements.

On va passer en plan pour entrer directement dans le vif du sujet.

D'abord une perspective : on voit l'écrêtage avec la remise en lumière du rempart arrière et la création de deux niveaux de terrasses : une terrasse en haut qui pourra être privatisée et une terrasse publique en bas sur la parcelle 1055, au-dessus des fours. C'est ce que j'évoquais précédemment.

Voilà une insertion 3D : c'est toujours le même débat, mais cette fois pour essayer de comprendre l'échelle et la mesure de cet écrêtage, la remise à jour du rempart arrière et l'amenée de lumière dans la rue du Four qui est vraiment très étroite.

L'idée est de relier les niveaux de parcelles inférieures pour avoir des surfaces commerciales beaucoup plus importantes qu'à l'heure actuelle. On recrée un escalier commun pour l'ensemble des logements tout autour. On va supprimer quelques cages d'escalier, ce qui permet de gagner en surface habitable et de remettre en cohérence l'échelle des logements avec l'échelle des circulations. Aujourd'hui, on a énormément de circulations dans un bâti très dense, si bien qu'on perd de la surface.

On crée du logement de 50 à 60 mètres carrés. On a des normes de sécurité incendie qui nous obligent à faire des sas, à perdre un peu de surface sur certains bâtis. On a des grands logements quand même : deux logements de 65 mètres carrés, c'est très confortable. Ils sont orientés sud avec beaucoup d'ouvertures, on recrée vraiment des logements très agréables, très sympas, dans un tissu ancien aujourd'hui un peu dur.

On retrouve la terrasse, l'ensemble des fours.

On voit à l'écran une petite maison de ville. Ce qui a été aussi un axe important du projet, c'était d'avoir de la mixité, c'était dans le programme demandé par la municipalité, de la mixité de logements en typologie et en objet de logements. On a des petites maisons de ville, on a du logement T2, T3. On a essayé de mixer pour pouvoir accueillir des familles avec le maximum de diversité de population possible.

On a les mêmes logements aux étages, des T1 et T2 avec des surfaces assez agréables à chaque fois.

On a le même principe à l'étage avec un joli T2, un beau T1 de 30 mètres carrés. Au dernier niveau, un grand T2 de 50 mètres carrés. On est obligé de relier l'ensemble des logements et de se garder un petit sas au niveau sécurité incendie qui n'a pas permis de faire un T3 mais qui fait un très joli T2 avec une terrasse et une vue magnifique sur la perspective sud.

Je vous présente une coupe : on écrête, on redescend un niveau de toiture qui aujourd'hui ne sert à rien, c'est un vieux grenier inutilisé ; cela permet de restituer de l'ensoleillement en façade sud sur la parcelle arrière. On voit la petite ruelle qu'on va rouvrir. On a le même principe sur la 398 et la 406, on enlève tout un bout de façade pour rouvrir la rue. Vous voyez en pointillés la démolition qu'on a déjà ciblée pour recréer cette circulation et restituer une façade sud ensoleillée avec beaucoup plus de respiration. On voit la différence avec l'existant.

Pour précision, il y a eu des constructions anarchiques au fil des années et, aujourd'hui, il y a un péril important au niveau structure. Toutes les études que nous avons menées ont été basées sur un rapport structure conséquent qui nous a orientés dans les choix architecturaux.

Au niveau Curaterie, c'est le même principe, on relie des cellules commerciales en rez-de-chaussée pour avoir des commerces plus importants. Services, commerces, artisanat, cela reste à déterminer, mais en tout cas, on restitue des surfaces beaucoup plus importantes en reliant les parcelles, puisqu'on est dans un parcellaire médiéval, en lanières, très étroit, très profond, on est obligé de travailler sur des agglomérations de surface pour avoir des surfaces actuelles, utilisables et exploitables.

De la même manière, on crée un local vélos ; on a un hall assez important avec un local vélos, puisqu'on travaille sur les mobilités douces, il faut bien qu'on aille jusqu'au bout et qu'on propose des locaux adaptés.

On avait aussi une grande problématique de niveau et de topographie : la partie arrière sur les deux premiers niveaux est enterrée. On a créé des petits box utilitaires. On a là des niveaux enterrés alors qu'à côté, on est au niveau R+1, on est vraiment inscrit sur la pente dans le rocher.

Au niveau R+2, c'est toujours le même principe, on relie deux plateaux pour arriver à un T2 de 60 mètres carrés et, de la même manière, un T3 de 57 mètres carrés en R+2. On arrive en rez-de-chaussée, sur l'arrière, où l'on vient recréer une ouverture, on vient recréer cette rue.

De la même manière pour le logement numéro 5, sauf qu'à partir d'ici, on crée un accès indépendant par l'arrière, puisqu'on est en niveau avec deux marches, on peut le rendre indépendant. On a un beau T3 de 84 mètres carrés en duplex.

On a le même principe avec un beau T3 et sa petite terrasse. Ensuite un T3 en duplex à côté, avec sa terrasse à l'étage.

À l'arrière, c'est une maison, on a restitué la façade ancienne. Grâce à une réouverture, on a retrouvé les traces de la façade ancienne. On a une jolie maison de ville de 100 mètres carrés avec sa terrasse dans les étages.

Il y avait une autre maison de ville, mais on vient la restructurer parce qu'on a des niveaux de planchers actuels qui sont différents, avec deux tout petits logements, on vient de restituer une petite maison de ville avec un logement de surface plus sympa.

Enfin, les derniers niveaux.

Mme FIEUX. - Maintenant qu'on a le projet, comment le met-on en œuvre ?

La demande de subvention vise aussi à acquérir, c'est la première chose à faire. L'ensemble est à acquérir. Les acquisitions sont en cours de négociation par l'EPF PACA, l'établissement public foncier qui est missionné par la commune. L'objectif étant une acquisition à l'amiable avec chaque propriétaire pour éviter une DUP (déclaration d'utilité publique) d'aménagement pour aller jusqu'à l'expropriation. Ce n'est pas du tout la volonté de la commune. Il y a donc nécessité d'avoir l'ensemble du foncier.

La première phase est une intervention anticipée sur la parcelle 418 qui est la maison la plus proche de la cathédrale, qui n'est certes pas en bon état, mais qui permettrait de lancer l'aménagement de l'ensemble des terrasses qui sont déjà libres et acquises par la commune et de commencer le projet de l'axe médiéval.

Pour le reste, en fonction des acquisitions, en fonction de toutes les données d'opération, il y aura un phasage des travaux qui peut être lié à l'acquisition s'il y a des problèmes sur certains lots. Par contre, l'idée est d'aller assez vite sur l'ensemble. Il y a cependant le problème des commerces situés rue du Pied-de-Ville qu'il faudra bien voir de façon assez précise avec eux en fonction de leurs projets, afin que la fermeture soit le plus limitée possible.

S'agissant du programme en tant que tel, on parlait de mixité, il y a dix-neuf logements au total, deux locaux commerciaux et deux locaux en rez-de-chaussée qui ne sont pas obligatoirement du commerce sur la place Pied-de-Ville mais qui trouveront certainement un usage ; il y a trois maisons de ville, quelques logements sociaux en PLUS, c'est-à-dire à des seuils assez élevés ; il y a des logements en primo-accession ou non, ce que l'on appelle des PSLA ; et il y a certains lots qui sont en vente libre, c'est-à-dire qu'on n'est ni sur du social, ni sur de la vente, ni sur de la location sociale.

Préalablement, pendant les acquisitions, sachant qu'il y a aujourd'hui dix-huit ménages occupants, propriétaires ou locataires, il est prévu dans l'opération d'accompagner le relogement de chaque ménage ; il convient de les rencontrer, de voir exactement ce qu'ils veulent pour être relogés et les accompagner pour trouver un autre logement. Il est clair qu'ils ne peuvent pas rester. Cela commencera dès 2023 pour les premiers ménages, puis au fur et à mesure des acquisitions et de leur souhait de partir. Pour cela, la subvention attendue, qui est soumise au conseil municipal, est de 126 000 euros pour 180 000 euros TTC de dépenses prévisionnelles.

Le déficit d'opération comprend les acquisitions, les travaux de structure, de démolition totale ou partielle, de confortement de tous les immeubles qui sont conservés et des mitoyens, parce que parfois, on a aussi quelques surprises et il faut conforter les mitoyens, la réfection de l'ensemble des toitures et la préparation des plates-formes après démolition. Les dépenses sont estimées à 6 107 386 euros TTC. Je précise le montant en TTC parce que la subvention de l'ANAH, c'est une particularité de ces subventions, s'applique sur le TTC et non sur le montant hors taxes, ce qui est plus avantageux pour les collectivités.

Les recettes sont estimées à 225 500 euros : ce sont les ventes dont nous avons parlé ou la cession à un opérateur pour le logement social, vente libre ou non.

La subvention attendue est de 3 803 879 euros. Je disais tout à l'heure en aparté que c'était le plus gros dossier que nous ayons monté auprès de l'ANAH. Nous avons bordé pas mal de choses en amont. Nous sommes assez confiants quant au résultat, mais pour l'ANAH il s'agit d'un très gros dossier. Le projet de Digne était attendu.

Au total, il y a 4 106 000 euros de subventions de l'ANAH depuis le lancement de l'opération, puisqu'ils ont déjà financé les études à 70 %. La participation de l'État sur ce projet est très importante.

On parle là de la partie habitat et structure. Une fois que vous aurez démoli ou conforté les bâtiments, des opérateurs viendront aménager les logements à l'intérieur ou les commerces, mais il y a aussi tous les aménagements extérieurs, plus la réhabilitation des fours, plus un certain nombre de choses. C'est une opération globale qu'il s'agit de présenter et de chiffrer, dont cette partie-là. Vous pourrez aller chercher d'autres financements possibles auprès de l'État ou auprès d'autres partenaires.

En termes de planning, fin novembre la commission de l'ANAH devrait donner son avis sur le projet, le montant financé sur le relogement et la partie déficit d'opération, ce qui veut dire que dès 2023, vous pouvez engager des acquisitions, choisir un ou des opérateurs logement qui prendront la suite de l'opération d'aménagement, commencer le relogement des ménages et lancer les études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble.

Ceci sous réserve des acquisitions, puisque c'est quand même le point premier à réaliser. Si toutes les acquisitions à l'amiable se passent très bien et que vous arrivez à tout acheter en 2023, en 2024 la maîtrise d'œuvre aura déjà bien travaillé, vous pouvez déposer le permis de construire et lancer les travaux. C'est un planning optimiste. S'il y a du dérapage sur le foncier, tout le reste dérape également.

On peut espérer des travaux entre 2024 et 2026 pour une livraison des logements au premier semestre 2027. Cela paraît loin, mais vu la taille de l'îlot et du nombre de logements, c'est un planning assez correct.

Nous avons souligné l'importance de l'opération globale. En ce qui nous concerne, nous intervenons sur l'habitat, HetR sur la partie aménagement, c'est vraiment une opération globale dans tout ce secteur, entre la cathédrale et Pied-de-Ville, il faut vraiment la penser ainsi, avec une cohérence indispensable entre les deux sous-opérations, ou trois selon ce que l'on y met ; il faut que les planning s'enchaînent, il faut que les projets soient cohérents et compatibles. Aujourd'hui, il s'agit de valider ce projet, le coût du relogement et du déficit et de demander la subvention.

Mme LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Avant de passer à la délibération en soi et de laisser la parole à Nadine Vollaire, avez-vous des questions à poser à nos intervenants qui nous ont fait ce plaisir de partager cet important travail qu'ils mènent depuis maintenant un certain temps, avec beaucoup d'acharnement et beaucoup d'implication ?

Oui, Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Bonsoir. Je serai bref.

Tout d'abord, merci de nous réexposer ce topo qu'on avait déjà eu l'occasion de voir il y a deux ans je crois. Quand on parle d'architecture, c'est très bien, c'est un art majeur qui permet d'améliorer la vie des gens ; je suis personnellement fan.

J'ai juste deux questions/remarques à vous poser.

La première, comptez-vous pour les prochaines présentations nous fournir un peu plus de présentations 3D ? Vous le savez mieux que moi, c'est aujourd'hui un incontournable et les schémas que vous présentez sont peu expressifs, si je peux m'exprimer ainsi. Si vous pouvez nous présenter des visions en 3D pour qu'on se fasse une idée plus précise de cette réhabilitation, ce serait très bien.

La deuxième chose, je voulais vous poser la question sur le plan géologique, vous avez découvert que tout le centre ancien, notamment le Rochas, est géologiquement très particulier, le Rochas est une véritable éponge, avec de l'eau, on le voit au niveau du parking, et nous avons tous en tête l'exemple terrible, dramatique, de Marseille et de la rue d'Aubagne avec ses ruines toujours visibles et qui sont liées au fait que, finalement, l'étude du sous-sol n'a pas été bien réalisée à Marseille depuis des années, vous le savez certainement, et que l'on a sous-estimé les dérivations des cours d'eau, des cours souterrains qui peuvent vraiment créer des effondrements.

Sans être trop long, la question que l'on se pose, c'est qu'il faut réhabiliter pour une question de mieux-vivre et de mixité sociale, nous sommes tous d'accord là-dessus, mais nous avons aussi tous en tête l'aspect sécuritaire, parce que nous ne voulons pas revivre des drames. Or, dans une réhabilitation comme celle-ci, je pense que les études géotechniques sont obligatoires. Pouvez-vous nous en dire deux mots ?

Merci beaucoup de nous éclairer.

M. VAISSIERE.- Avec plaisir.

En ce qui concerne la 3D insertion, aujourd'hui, nous sommes sur une base de pré-esquisse, c'est vraiment le cas d'un dossier de subvention en amont des études, on n'ira pas plus loin, ce n'est pas la peine, ce serait de la publicité mensongère. Mais je suis d'accord avec vous, dès que la maîtrise d'œuvre qui sera choisie passera en phase d'esquisse, il y aura des choses beaucoup plus précises et il faut de la 3D insertion, je suis complètement d'accord.

En termes de sécurité, aujourd'hui, il y a peu de démolition-reconstruction, il n'y a pas beaucoup d'impact à aller chercher des fondations profondes, sauf sur les parties situées en cœur d'îlot où l'on vient recréer cette rue, on vient rechercher une façade ancienne. On est à peu près certain qu'on va la retrouver, qu'elle a dû pouvoir se fonder à un moment donné. En tout cas, il y aura des études de sol, comme vous l'avez dit, et s'il faut aller chercher un sol à 12 mètres, il faudra mettre du micropieux à 12 mètres.

Pour du logement, il y a de l'enjeu, mais on sait faire, c'est la base avant quoi que ce soit. Aujourd'hui, nous avons pris des ratios qui comprennent des sols à reprendre, c'est intégré dans les ratios, raison pour laquelle les coûts sont élevés, parce que nous avons intégré une part de risque. Elle est là, on le sait, on connaît le sol de gypse vers le rocher et, évidemment, il y aura des choses à y faire, mais c'est tout à fait dans l'axe, c'est les premières étapes des études. La première phase sera l'étude de sol avant toute maîtrise d'œuvre qui est la phase suivante.

Mme LE MAIRE.- Merci. Oui, Madame Paire.

Mme PAIRE.- Vous parlez de mixité sociale, vous nous avez présenté des beaux T2 et des beaux T3 certes, vous avez parlé de mobilité douce avec les locaux pour les vélos, mais quand même, si l'on veut attirer des personnes, qu'en est-il des garages ? Acheter un beau T3 avec

une belle vue et orienté plein sud, pourquoi pas ? Mais moi, si je n'ai pas de garage pour mettre ma voiture, ça va être un peu compliqué. Est-il prévu quelque chose ?

Je sais bien que c'est une question qui fâche.

Mme LE MAIRE.- C'est moi qui vais répondre.

Pourquoi veux-tu toujours mettre des voitures en centre ancien ? Je pense qu'à terme, le centre ancien devra devenir beaucoup plus piéton. Et puis, on a fait des parkings avec des abonnements qui ne sont pas excessifs et qui permettront de garer sa voiture.

C'est un choix de vivre en centre ancien. Je crois que quand on fait le choix de vivre en centre ancien, on fait ce choix aussi de pouvoir s'y promener à pied ou à vélo.

Mme PAIRE.- Il peut y avoir des garages aussi, c'est possible.

Mme LE MAIRE.- Cela pourrait être les commerces en question qui deviendraient des garages. Pourquoi pas ?

Mme PAIRE.- C'est une question.

Mme LE MAIRE.- Pour ce lieu précis, l'accès à la place Pied-de-Ville, et on peut rendre le reste aux piétons. Mais je pense qu'à terme, il faut aussi rendre le centre ancien le plus piéton possible si l'on veut répondre aux enjeux de la transition écologique.

M. VAISSIERE.- Je complète. En termes urbains, vous avez raison, c'est vrai que stériliser des commerces pour faire des garages là où c'est placé en avant d'une place, c'est quand même dur. On ne travaille plus comme ça. Par ailleurs, on avait fait une isochrone qui est dans l'étude complète, dans un rayon de cinq minutes à pied des deux sites, on a tous les équipements publics et commerces essentiels. À moins de cinq minutes à pied. C'est vrai qu'on reste sur du centre ancien. Nous intervenons dans la France entière sur des centres anciens, nous ne travaillons plus avec des garages en centre ancien, dans des petites ruelles étroites. On évite. C'est un axe, mais cela ne se fait plus.

Mme LE MAIRE.- Madame Samb.

Mme SAMB.- Bonsoir à tous. Je remercie les intervenants pour leur présentation. Peut-être que nos deux interrogations sont davantage destinées à la majorité.

Tout d'abord, la mairie s'engage à reloger les ménages occupants avec l'aide du bailleur social. Notre première question est celle-ci : s'agit-il de H2P ? Ensuite, l'offre sera-t-elle suffisamment disponible ? Notre engagement pourra-t-il être tenu de reloger l'ensemble de ces ménages ?

Mme LE MAIRE.- C'est une obligation de les reloger, nous allons donc le faire. Avec quel bailleur ? C'est le travail que nous faisons avec nos bailleurs sociaux. Cela se fera, cela fait partie de nos obligations. Sinon, si cela ne peut pas se faire, il y aura une DUP. Mais en tout cas, nous irons au bout de toutes les démarches pour aboutir.

Mme VOLLAIRE.- C'est aussi en fonction des desiderata des personnes relogées. Nous allons travailler avec elles pour voir ce qu'elles veulent faire.

Mme SAMB.- Ma question portait sur l'offre disponible. Est-ce qu'on aura la possibilité de le faire ? J'entends qu'il y a des desiderata, mais il y a aussi une question de réalité.

Mme LE MAIRE.- Certains peuvent aussi aller dans leur famille, par exemple. C'est un cheminement que l'on fait avec les personnes concernées.

Mme FIEUX.- Pour compléter, le financement qui est prévu vise justement à prendre un prestataire qui accompagne chaque ménage occupant. Certains seront dans le privé, d'autres dans un logement social. C'est vraiment en fonction des choix de chaque locataire ou propriétaire que la réponse sera apportée. À ce jour, nous n'avons pas la réponse.

Mme SAMB.- Ma question, c'était parce qu'à la lecture du projet, on avait compris que seul le bailleur social aurait cette possibilité.

Mme FIEUX.- Non, pas du tout.

Mme SAMB.- Nous avons une autre question, si je peux continuer.

C'est un projet qui est mené sur le long terme. À l'heure actuelle, on s'interroge sur le court terme, parce que la fin du projet c'est 2027. On se demande ce qui est mené par la municipalité pour garantir la sécurité et le bien-vivre des habitants de ce quartier. Je pense que c'est une question vive et forte pour les Dignois. À l'heure actuelle, en laissant de côté ce projet que nous soutenons bien évidemment, est-il possible de nous rappeler ce qui est mené pour garantir la sécurité des habitants qui vivent dans cet îlot ?

Mme LE MAIRE.- Dans cet îlot ?

Mme SAMB.- Oui, vous parlez de l'îlot Pied-de-Ville, rue Curaterie, centre ancien.

Mme LE MAIRE.- Je n'arrive pas à comprendre la question sur la sécurité. Vous avez peur que l'habitation en question s'écroule durant le temps où l'on fait les travaux ?

Mme SAMB.- Non. Notre question porte sur le court terme. Quelles sont actuellement les actions qui sont menées pour garantir la sécurité ? On parle de bien-vivre pour les habitants, il y a l'aspect urbain.

Mme LE MAIRE.- Vous voulez que je parle de la sécurité place Pied-de-Ville ? Ce n'est pas l'objectif de la présentation. Nous avons des intervenants et nous évoquons l'habitat. Je fais un recadrage.

Mme SAMB.- C'est pour cette raison que je disais que mes questions étaient davantage destinées à la majorité qu'aux intervenants.

Mme LE MAIRE.- Je préfère recadrer et, avec les intervenants, rester sur le projet habitat pour l'instant. Après, ce sera des questions dans le cadre de la politique de la ville, mais ce n'est pas le sujet ce soir.

Mme SAMB.- Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie. Merci à vous.

Oui, Madame Primiterra.

Mme PRIMITERRA.- J'ai plusieurs questions, des questions qui s'adressent aux techniciens.

Vous avez rattaché à cette opération l'immeuble isolé 418 qui est à côté de la cathédrale, sans lien direct avec les îlots Pied-de-Ville et Curaterie. Pour cet immeuble, je me posais la question de l'intérêt. Si j'ai bien compris, vous souhaitez ouvrir la vue sur la cathédrale. *A priori*, il va être racheté par la ville, mais il ne fait pas partie des travaux qui sont financés par l'opération RHI/THIRORI qui se limite à l'îlot du Four et rue Curaterie.

Mme FIEUX.- Il est financé. Il est intégré à l'opération.

Mme PRIMITERRA.- Il est intégré à l'opération, bien que sans lien direct ? D'accord.

Mme FIEUX.- Le lien direct, c'est la qualité de l'espace public pour les autres logements. C'est une opération globale, c'est ce que l'on disait tout à l'heure.

Mme PRIMITERRA.- Très bien.

Je me posais la question, il est quand même adossé à la colline du Rochas, il sera complètement démoli ou il ne sera démoli qu'en partie ?

Mme FIEUX.- Nous proposons qu'il soit totalement démoli. L'ABF semble souhaiter qu'il y ait quand même une trace de ce bâtiment qui se maintienne. Il sera de toute façon fortement écrêté puisque la partie haute est en très mauvais état, mais il n'y aura plus de logements à cet endroit-là, c'est certain.

Mme PRIMITERRA.- Par ailleurs, vous avez prévu dans le projet de fermer la rue du Four avec une grille, ce qui entraînera *de facto* une privatisation du domaine public. En tout cas, si j'ai bien lu le dossier, ce serait fermé la nuit et ouvert le jour. Je voulais savoir quel *modus operandi* vous aviez prévu pour la gestion de cette porte ou de cette grille ? Je trouve que cela pourrait être intéressant, si le quartier se redynamise, se revivifie, que les gens qui, les soirs d'été, ont envie de se promener dans ce quartier, puissent le faire sans se trouver coincés par des grilles. Et puis, cela pose aussi la question de l'accès des secours à la rue du Four si elle est fermée, je ne sais pas à quelle heure, à ces deux extrémités par une grille. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre.

Mme FIEUX.- Aujourd'hui, pour certains, la rue du Four n'est pas sécurisée. L'idée est d'interdire l'accès à tous ceux qui ne sont pas riverains. On peut mettre une grille aux deux extrémités de la rue du Four, il n'y a rien d'obligatoire. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un espace public. On le trouve dans les parcs. Ce sera toujours accessible, de toute façon, aux riverains qui auront la clef comme quand on entre dans un espace de résidence. Là non plus, rien n'est gravé dans le marbre. Est-ce possible ou non ? Je pense que là, il faut que le projet avance, il y aura toute la réflexion durant les deux ans de maîtrise d'œuvre qui permettra de préciser ce genre de chose. Ensuite, est-ce ouvert ou fermé ? Nous pensons qu'il vaut mieux fermer le soir. Nous l'avons vu dans certaines impasses, les gens préféreraient avoir une grille et fermer, mais cela a été fait en concertation avec les propriétaires de l'impasse.

Mme PRIMITERRA.- Sauf que là, si vous me permettez, on n'est absolument pas dans une impasse, on est dans une rue qui, aujourd'hui, a deux accès et qui, dans le projet, en aura trois, puisqu'en créant la liaison avec la place du Placet, il y aura un accès qui partira de la rue du Four pour aller jusqu'au Placet. Il y aurait trois grilles.

Mme FIEUX.- Oui. Le cœur d'îlot n'est pas obligatoirement public. On n'a pas statué totalement, mais il pourrait rester privatif pour les habitants mais que l'on ait cette transparence, ce qui est déjà très important.

Mme PRIMITERRA.- J'ai bien noté aussi que les appartements prévus ainsi que les maisons auront plusieurs niveaux. On est à des R+2 jusqu'à R+4. Je voudrais savoir si des ascenseurs sont prévus, ce qui me paraît compliqué compte tenu de la typographie. *De facto*, je pose la question de l'aménagement de ces logements pour des personnes en situation de handicap ? La réponse est non si l'on ne met pas d'ascenseur. J'ai également bien noté les propos du préfet, directeur national du programme « Action cœur de ville » qui a déclaré : *« Il faut inciter les citoyens à revenir dans les centres-villes avec des équipements adaptés pour accueillir les seniors »*. Les seniors ont quelques difficultés à monter les escaliers, mais je pense que des jeunes couples avec enfants seront également attentifs au fait de pouvoir monter aisément des étages en étant chargés avec un bébé, des couches, des choses lourdes. Est-ce réservé aux jeunes sportifs ?

M. VAISSIERE.- L'espace des parcelles était contraint, vous l'avez vu, on ne peut pas faire ce que l'on veut en centre ancien, même dans des restructurations fortes. Quand on a pu, on a travaillé sur des logements de rez-de-chaussée. Il y en a quelques-uns, ce qui veut dire que quelques-uns seront accessibles, mais pas tous, évidemment, ce n'est pas possible. On ne peut pas faire des miracles, on n'est pas magicien. À un moment donné, ce n'est pas possible. D'ailleurs, un bailleur non plus, les charges d'entretien d'un ascenseur pour trois logements, ce n'est pas possible non plus, c'est trop cher. On a fait ce qu'on a pu. Si l'on avait pu en mettre un, on l'aurait mis. On a fait des logements au rez-de-chaussée, il n'y en a évidemment pas beaucoup, mais il y en a quelques-uns. Il y a plusieurs rez-de-chaussée.

Mme PRIMITERRA.- La question des garages a déjà été posée, je n'y reviens donc pas vraiment, on a compris : il faut être jeune, sportif et piéton ou cycliste. Mais, de mémoire, je crois que la loi impose la création de deux emplacements de parking lorsqu'il y a création d'un logement, ce qui pour 19 logements en ferait 38. Je voudrais savoir si cette règle a disparu du Code de l'urbanisme ou si elle existe toujours, et comment vous vous en accommodez si elle existe toujours, ou est-ce qu'on fait un parking souterrain sous la place Pied-de-Ville ? Je ne sais pas.

M. VAISSIERE.- Il s'agit de logements déjà existants.

Mme PRIMITERRA.- C'est de la création aussi.

M. VAISSIERE.- La plupart sont des logements existants. À voir si l'on peut aussi racheter des places à côté, etc. Je pense que la thématique est essentielle, il y a un positionnement fort de la mairie sur la piétonnisation et les mobilités douces. C'est très louable. Si l'on veut remettre de la voiture en centre ancien, je pense que l'on revient à rebours des années en arrière dans l'aménagement urbain en ramenant de la voiture dans les centres anciens. Je crois qu'on a répondu.

Mme PRIMITERRA.- Je veux bien, mais je vis dans le centre ancien et ce n'est pas parce qu'on est dans un centre ancien qu'on n'a pas besoin de sa voiture pour faire des courses et pour déplacer des choses lourdes.

M. VAISSIERE.- Il faut la garer dans le parking existant.

Mme PRIMITERRA.- Normalement, aujourd'hui, puisqu'on est dans la mobilité douce, on prône l'utilisation des véhicules électriques. De la même façon, il n'y aura pas de bornes de recharge pour les personnes qui auraient de la mobilité douce avec des voitures électriques ?

M. VAISSIERE.- C'est la même thématique. La recharge sur les bornes existantes à côté.

Mme PRIMITERRA.- Quant aux locaux commerciaux, je crois que vous avez répondu, c'est principalement le restaurant Taj Mahal qui sera impacté. Vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui combien de temps ce restaurant sera fermé ?

M. VAISSIERE.- C'est impossible. Il faut avancer les études. On espère le moins de temps possible. Dans tous ces projets, on en a fait des dizaines, on essaye de limiter au plus, voire de les laisser en activité. C'est arrivé qu'on laisse en activité des commerces dès qu'on a pu le faire si les problèmes structurels ne sont pas trop importants. Je pense à Sisteron où l'on a travaillé avec le commerce ouvert toute la durée des travaux sur un R+5 en centre ancien. Si on peut le faire, on le fera. Évidemment, c'est une priorité.

Mme PRIMITERRA.- Vous avez fait un choix architectural qui est ce qu'il est. Je me posais une question : la rue du Four a un parallèle dans le prolongement de la montée Saint-Charles, parallèle à la rue de l'Hubac et à la rue du Four ; aurait-il été possible d'envisager d'ouvrir et de faire une circulation, ou cela impliquait qu'on démolisse complètement ?

M. VAISSIERE.- C'est impossible structurellement. C'est vrai, si on avait pu le faire, on l'aurait fait, parce que c'est un bon axe de rouvrir.

Mme PRIMITERRA.- Je trouvais que cela pouvait être intéressant de rouvrir.

M. VAISSIERE.- Entièrement d'accord, mais là, structurellement, ce n'était pas possible.

Mme PRIMITERRA.- J'ai d'autres questions mais qui concerneront madame la maire. Merci beaucoup.

M. VAISSIERE.- Merci à vous.

Mme LE MAIRE.- Je vous remercie au nom de tout le conseil. Je vais vous raccompagner. En attendant, je donne la parole à Nadine Vollaire pour présenter la délibération.

♦ ♦ ♦

La séance du conseil municipal est reprise

1. ILOT MULTISITES PIED-DE-VILLE/CURATERIE - APPROBATION DU DEPOT DU DOSSIER DE DEFICIT OPERATIONNEL ET DU RELOGEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF RHI/THIRORI - DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'ANAH

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Le centre ancien de Digne-les-Bains, ville chef-lieu du département des Alpes-de-Haute-Provence et ville principale au cœur de Provence Alpes

Agglomération, garde les traces d'un passé historique riche, essentiellement médiéval, notamment une structure urbaine concentrique autour de la colline du Rochas et la présence d'un habitat dense, enserré dans des remparts dont il ne reste désormais que quelques reliques.

Au fil des ans, le centre historique, dont le parc immobilier privé, ancien, peu adapté aux attentes des ménages de catégorie moyenne qui hésitent à l'intégrer dans leur parcours résidentiel, s'est progressivement dégradé et sa population résidente lentement paupérisée.

Ce centre constitue pourtant une richesse patrimoniale qui justifie pleinement sa mise en valeur.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de redynamisation de son centre-ville, la ville de Digne-les-Bains a élaboré en 2017, dans le cadre d'une étude de centralité réalisée en 2016, un projet urbain, outil de référence décliné en interventions à mener à l'horizon 2032 tant sur les espaces publics que sur l'habitat.

L'une des interventions ainsi définies est la valorisation et la requalification de l'axe médiéval sud, à l'entrée duquel se situe l'îlot dit Pied-de-ville/Curaterie.

C'est dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIG LHI) que fut repéré un immeuble très dégradé situé rue du Placet (AK 402).

L'engagement d'investigations supplémentaires sur les structures de ce bâtiment a permis de vérifier la présence de fortes imbrications avec ses mitoyens et la présence de désordres structurels communs (auxquels s'ajoutent des désordres qui leur sont propres).

Par précaution, il fut également décidé de cibler l'îlot Pied-de-ville/Four dont l'état de dégradation de certains immeubles induit, du fait d'une forte imbrication, des impacts notables sur leurs mitoyens.

Ce constat fait à l'échelle d'un îlot et eu égard à l'inertie des copropriétaires, il est rapidement devenu évident que seule une intervention publique permettrait de mener à bien une démarche de réhabilitation, de surcroît de qualité.

En effet, en complément des interventions programmées sur la requalification de l'espace public, cette action permettra de marquer la volonté de la municipalité d'intervenir fortement sur l'amélioration de l'attractivité résidentielle du centre ancien, en proposant un parc de logements adaptés à la demande.

En cela, elle s'inscrit étroitement dans les orientations définies dans le programme national Action cœur de ville en termes de revitalisation et d'amélioration de l'attractivité des quartiers anciens.

Validée à l'issue de l'étude de faisabilité lors du conseil municipal du 26 janvier 2021 (délibération n° 14), cette opération a reçu un avis favorable de la part de l'ANAH pour l'obtention d'un financement en RHI et THIRORI lors de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne qui s'est tenue au mois de février 2021.

Afin de mettre à jour et de préciser la faisabilité de l'opération, la ville a missionné les bureaux d'études Le Creuset Méditerranée et l'Atelier Skala.

Les études de calibrage menées dans ce contexte en 2021 et 2022 ont permis de confirmer l'état de dégradation et d'imbrication du bâti ainsi que de finaliser un projet de recomposition permettant d'aérer le tissu urbain et de créer 19 logements et 5 locaux commerciaux ou de services.

Il s'agira pour la ville d'engager une opération lourde d'aménagement consistant en la démolition - en totalité ou partielle - de certains bâtiments et le confortement des autres immeubles en vue de redistribuer les logements.

Préalablement, la ville doit acquérir les biens concernés.

Pour mener à bien les acquisitions nécessaires à cette opération, elle a sollicité l'établissement public foncier (EPF PACA).

Elle devra également procéder au relogement de 18 ménages occupants.

Cette opération publique pourrait être réalisée avec les aides financières de l'ANAH dans le cadre des dispositifs de financement RHI/THIRORI.

Le bureau d'études Le Creuset Méditerranée a constitué le dossier présentant le déficit et le relogement de cette opération afin de le présenter lors de la Commission nationale LHI de l'ANAH programmée fin novembre 2022.

Le montant maximal du déficit opérationnel est estimé comme suit :

- en RHI (tous les immeubles sauf les parcelles AK838 et AK840) : 4 836 749 € TTC ;
- en THIRORI (immeubles AK838 et AK840) : 1 045 137 € TTC.

Soit 5 881 886 € TTC.

Le montant maximal du relogement des ménages occupants est estimé à 180 000 € TTC.

En vue d'équilibrer l'opération, la ville sollicite un financement de l'ANAH :

- au titre de la RHI à hauteur de 70 % du TTC du déficit opérationnel soit 3 385 724 € ;
- au titre de procédure THIRORI à hauteur de 40 % du TTC du déficit opérationnel soit 418 055 € ;
- au titre du relogement : 126 000 €.

Ceci exposé, je vous propose :

- d'approuver le principe de restructuration de l'îlot multisites Pied-de-Ville/Curaterie sur la base du dossier présenté ;
- de valider le dossier de demande de financement au dispositif RHI et THIRORI du déficit opérationnel et du relogement ;
- de valider le montant prévisionnel du déficit opérationnel à 4 836 749 € TTC en RHI et à 1 045 137 € TTC en THIRORI ;
- de valider le montant prévisionnel du relogement à 180 000 € TTC ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à déposer le dossier et à solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum relatives au financement de cette opération ;
- de valider le principe de financer le reste à charge de cette opération ;
- de rechercher des aides financières supplémentaires au titre notamment du Fonds friches afin de financer le projet d'aménagement global, notamment le traitement des espaces publics sis dans l'environnement immédiat de l'îlot (dit axe médiéval/jardins en restanques) ;
- de donner pouvoir de signature à madame le maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

♦ ♦ ♦

Mme VOLLAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je ne vais pas vous répéter ce qui a été dit jusqu'à présent, je crois que vous avez eu tous les éléments de la délibération. Je vais simplement vous proposer :

- d'approuver le principe de restructuration de l'îlot multisites Pied-de-Ville/Curaterie sur la base du dossier présenté ;
- de valider le dossier de demande de financement au dispositif RHI et THIRORI du déficit opérationnel et du relogement ;

- de valider le montant prévisionnel du déficit opérationnel à 4 836 749 € TTC en RHI et à 1 045 137 € TTC en THIRORI ;
- de valider le montant prévisionnel du logement à 180 000 € TTC ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à déposer le dossier et à solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum relatives au financement de cette opération ;
- de valider le principe de financer le reste à charge de cette opération ;
- de rechercher des aides financières supplémentaires au titre notamment du Fonds friches afin de financer le projet d'aménagement global, notamment le traitement des espaces publics sis dans l'environnement immédiat de l'îlot (dit axe médiéval/jardins en restanques) ;
- de donner pouvoir de signature à madame le maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions supplémentaires sur cette délibération ?
Oui, Madame Primiterra.

Mme PRIMITERRA.- J'aborde les questions que je souhaitais vous poser.

D'abord, je regrette que dans cette délibération ne soit pas mentionné de façon explicite le reste à charge pour la commune, c'est-à-dire que vous vous contentez d'écrire « *de valider le principe de financer le reste à charge de cette opération* », mais ce reste à charge ne figure nulle part de façon explicite. Quand je dis nulle part, j'exagère un peu, il faut aller à la page 26 du dossier de demande de financement pour trouver un tableau tout à fait obscur, au sens propre du terme, où l'on arrive à lire que restent à la charge de la commune 2 078 107 euros. Je souhaiterais que la délibération qui nous est proposée soit modifiée en ce sens et qu'apparaisse la ligne « *de valider le principe de financer le reste à charge de cette opération pour un montant de 2 078 107 euros* ».

Par ailleurs, vous annoncez dans les recettes un montant attendu de vente de 225 500 euros qui, si j'ai bien compris, correspond à ce que vous espérez. Les techniciens ont parlé à la fois de la vente des maisons et de ce que vous donneriez aux bailleurs. J'ai fait la division, cela ferait trois maisons à peu près à 75 000 euros, c'est une moyenne très globale puisqu'il y a des superficies différentes pour les maisons.

Je vous liste peut-être tous les points et puis vous pourrez répondre.

Vous indiquez dans le dossier rechercher un opérateur et il est écrit que des contacts ont été pris. Pouvez-vous nous indiquer avec quel opérateur vous avez pris des contacts ?

Ne pensez-vous pas qu'il y a là une contradiction avec la politique que vous avez menée sous le précédent mandat où vous avez vendu quasiment la totalité des baux ? On revient à une pratique plus ancienne, vous expliquez pourquoi et je vous en remercie.

Quant à l'économie du projet, si j'en crois le tableau qui a été fourni, vous créez 1 314 mètres carrés de surface de logement pour une dépense de 5 881 886 euros. J'ai calculé le prix de revient brut qui serait à 4 500 euros le mètre carré, alors même qu'actuellement on peut trouver une maison en centre-ville avec jardin pour 1 600 euros le mètre carré et en centre historique à 800 euros le mètre carré. La rentabilité pour cet investissement est quand

même extrêmement difficile, voire impossible à trouver, même si une collectivité publique n'a pas la même notion de rentabilité que le secteur privé. Et ne pensez-vous pas que l'opération risque d'alimenter un mouvement spéculatif dans ce secteur ?

Pour terminer, la sécurité. Il est écrit page 8 du dossier, je cite :

« Des caméras de surveillance installées par la ville ont amélioré la situation, mais l'image est difficile à changer sans une réelle intervention sur le bâti. »

En ce qui me concerne, je trouve que c'est quand même un peu court, parce que rien n'a vraiment changé. Je le redis, j'habite ce quartier que je traverse tous les jours voire plusieurs fois par jour et vu ce que nous avons tous vécu cet été sur la place Pied-de-Ville, ce que moi-même je vis lorsque je vais à la boucherie avec le point de deal au début de la montée Saint-Charles ou même sur la place Pied-de-Ville, cela me laisse rêveuse quand vous écrivez que la situation a été améliorée par les caméras de surveillance.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE. - Je ne sais pas s'il faut réellement vous répondre étant donné que vous avez fait étalage de votre soi-disant savoir et de votre façon de voir la ville, ce n'est peut-être pas la nôtre. En attendant, vous êtes mieux placée que moi, je pense, dans ce domaine pour savoir que c'est un projet évolutif, avec des coûts évolutifs aussi, il y a encore des subventions à aller chercher, notamment on attend les informations sur le Fonds friches et le Fonds vert. Le projet sur l'autofinancement de la ville va évoluer, peut-être en plus, peut-être en moins.

Je ne vous ai pas coupée pour en parler, Madame, alors vous vous taisez, s'il vous plaît, et vous êtes polie. Je ne vous coupe pas, je vous ai écoutée jusqu'au bout.

Je n'ai pas envie de vous répondre plus que cela. On a vendu les baux, mais vous étiez peut-être là aussi quand on a vendu les baux, non ? Vous n'étiez plus là ?

Mme PRIMITERRA. - Oui, mais je n'étais pas forcément d'accord.

Mme LE MAIRE. - Vous n'étiez d'accord avec rien. Heureusement que vous êtes partie.

Mme PRIMITERRA. - Eh bien voyez, il y avait des raisons.

Mme LE MAIRE. - Mais on n'est pas là pour régler cela, on est là pour regarder l'avenir et ça, c'est un projet d'avenir. Un projet d'avenir se construit, s'élabore, se modifie au fil du temps, vous le savez. On fait des choses. J'entends très bien que cela ne vous convienne pas et c'est votre droit le plus strict, et fort heureusement, c'est cela aussi la richesse d'une assemblée comme celle-là.

Je pense que cela ne donne même plus droit à répondre plus que cela, on est d'accord.

Mme PRIMITERRA. - D'accord. C'est votre conception de la démocratie. Devant votre refus de modifier...

Mme LE MAIRE. - Je ne modifierai rien du tout.

Mme PRIMITERRA. - J'ai bien compris.

Mme LE MAIRE. - Vous n'êtes pas la chef. Maintenant, si vous voulez être la chef, je vous donne ma place, mais vous n'avez pas réussi cela non plus.

Mme PRIMITERRA. - Je vous dis que je prends acte de votre réponse. Il y a suffisamment de conseils municipaux pour prendre des délibérations modificatives. Vous ne souhaitez pas le faire, c'est votre décision.

Mme LE MAIRE. - Vous allez voter contre d'une manière ou d'une autre.

Mme PRIMITERRA. - Compte tenu du fait que vous demandez aujourd'hui un chèque en blanc et qu'un conseil municipal...

Mme LE MAIRE. - Non, je ne demande pas un chèque en blanc. On fait une demande de subvention, Madame.

Mme PRIMITERRA. - Et qu'un conseil municipal est là pour assurer la gestion des finances publiques, puisqu'on engage les deniers des citoyens, devant votre refus, je vais voter contre, pas parce que je suis contre cette opération, mais parce que pour moi, la délibération doit porter le reste à charge à financer à ce jour par la commune, quitte à modifier ce reste à charge au fil du temps.

Mme LE MAIRE. - Mais on modifiera ce reste à charge au fil du temps.

Tu veux dire quelque chose ?

M. KUHN. - Oui, je veux dire qu'il faudrait essayer d'arrêter les procès d'intention. Madame le maire vient de le dire, il s'agit d'une demande de subvention. La délibération est d'ailleurs très claire, puisqu'elle propose de valider un montant prévisionnel de déficit. C'est ce montant dont l'ANAH a besoin pour instruire le dossier de subvention que nous allons lui envoyer. C'est précisément l'objet de cette délibération. Il y aura, comme madame le maire vient de le dire, des recherches de financements complémentaires, ce dossier reviendra donc très régulièrement devant le conseil municipal pour que le conseil municipal puisse accompagner chaque phase du dossier. Aujourd'hui, définition prévisionnelle de déficit, demande de subvention auprès de l'ANAH pour combler ce déficit, et ce dossier doit partir ce mois-ci.

Mme LE MAIRE. - Oui, Madame Margueritte.

Mme MARGUERITTE. - Bonsoir à tous. Merci de me donner la parole.

En revenant à ce projet, je voudrais savoir quel style de commerces envisagez-vous ? Ce seront des locations, ce sera loué à la commune, y aura-t-il un cahier des charges relatif à ces commerces ? Si ce sont des restaurants, il y aura certainement des odeurs, pas mal de déchets ; avez-vous pensé aux poubelles ? Il y a de nombreuses questions.

Mme LE MAIRE. - Comme l'a dit Francis Kuhn, il s'agit là d'une demande de subvention avec un cadrage de projet. Vous avez compris qu'entre aujourd'hui et 2027, il va y avoir toute la maîtrise d'œuvre et c'est dans le cadre de la maîtrise d'œuvre que seront définis les objectifs de ce qui sera ou qui ne sera pas, commerces, pas commerces, etc. Ce n'est pas là que cela se décide. Là, c'est toute l'étude qui est faite pour aller chercher les financements, ensuite on aura la maîtrise d'œuvre qui définira dans le détail comment ce sera fait. On cheminera ensemble pour savoir ce que l'on y mettra ou ce que l'on n'y mettra pas. C'est aussi en fonction des zones. Mais on extrapole, on va trop loin.

Mme MARGUERITTE.- Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
1 VOIX CONTRE (Mme PRIMITERRA) ET 5 ABSTENTIONS (M. CHALVET -
Mme HONNORAT - Mme PAIRE - Mme TSALAMLAL - M. DE SOUZA)

□□□

2. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Francis KUHN rapporte :

L'exécution des budgets votés en avril dernier nécessite quelques ajustements.

Budget principal

La hausse des coûts de l'énergie et des carburants nécessite d'ouvrir des crédits supplémentaires ; il en est de même de la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 qui doit être couverte par des crédits supplémentaires.

Ces crédits supplémentaires sont financés par une baisse des crédits liés aux indemnités des élus (surévalués lors du vote du budget primitif) et à l'indemnisation des commerçants de la place De Gaulle ainsi que par des recettes supplémentaires issues de la fiscalité (fiscalité directe et droits de mutation), des dotations et des locations diverses.

Par ailleurs, le contentieux lié au casino étant apuré, il convient de reprendre le solde de la provision (provision initiale : 235 000 € reprise en 2021 de 40 000 € pour payer l'indemnisation de « Atoll ») soit 195 000 €.

Un contentieux étant en cours pour le camping du Bourg, une provision doit être constituée à hauteur des conclusions de l'expert soit 130 000 €.

Par ailleurs, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au rachat de la maison Auzet, rachat entièrement financé par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Je vous propose :

- d'adopter la reprise du solde de la provision pour risques de 195 000 € liée

au contentieux du casino ;

- d'adopter la constitution d'une provision pour risques de 130 000 € liée au contentieux du camping du Bourg ;
- d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Écritures directes

				Dépenses	Recettes
011	60612	0201	Électricité	100 000	
011	60621	0201	Combustibles	250 000	
011	60622	0202	Carburants	157 000	
012	64131	0200	Rémunérations personnel	220 000	
65	6531	0200	Indemnités élus	-50 000	
67	6718	90	Autres charges exceptionnelles	-20 000	
68	6815	01	Provision contentieux camping du Bourg	130 000	
013	6459	0200	Remboursement charges sécurité sociale (suite accident de travail)		70 000
70	708781	822	Remboursement frais PAA (carburant)		100 000
73	7381	01	Taxes additionnelles droits mutation		100 000
73	73111	01	Produit fiscalité (taxes foncières)		180 000
74	74834	01	Exonération taxe foncière		19 000
74	7411	01	Dotation forfaitaire		28 000
74	74123	01	Dotation solidarité urbaine		35 000
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation		40 000

75	7521	01	Locations salles		20 000
78	7815	01	Reprise sur provision		195 000
				787 000	787 000

Investissement

Écritures directes

					Dépenses	Recettes
21	2138	824	Op 621	Maison Auzet	170 000	
13	1321	824	Op 621	Maison Auzet		170 000
					170 000	170 000

◆◆◆

M. KUHN.- Je l'avais annoncé lors de notre précédente séance, avec le besoin d'ajuster notre budget en fonction d'un certain nombre d'aléas que nous avons envisagés dès le vote du budget primitif, je suppose que le conseil municipal s'en souvient, le phénomène des coûts de l'énergie et des carburants a lourdement impacté les crédits que nous avons inscrits lorsque nous avons voté le budget, il y a la hausse du point d'indice de 3,5 % décidée par le gouvernement, qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet et qui ne faisait pas partie de nos prévisions lorsque nous avons monté le budget, il s'agit donc de mettre en place des crédits supplémentaires pour faire face à ces nouvelles dépenses. Il y a un financement de ces dépenses nouvelles au travers d'un certain nombre d'éléments de recettes supplémentaires, des indemnités des élus qui ont été un tout petit peu surévaluées au moment du vote du budget primitif, un reste dans nos caisses du crédit que nous avons inscrit pour l'indemnisation des commerçants de la place de Gaulle.

Il y a par ailleurs aussi une progression des recettes de la fiscalité directe et des droits de mutation, et un tout petit plus aussi, vous l'avez vu dans le tableau, au niveau des dotations.

On apure la provision qui avait été inscrite de longue date pour le contentieux du casino. Elle était de 235 000 euros, nous n'avons finalement utilisé que 40 000 euros, ce contentieux est maintenant totalement purgé et nous récupérons donc 195 000 euros de provision. Je rappelle que ces provisions sont des vraies provisions. C'est vraiment de l'argent mis de côté.

Par contre, cette décision modificative prend en compte un nouveau contentieux pour le camping du Bourg, avec une provision à hauteur des conclusions de l'expert, puisqu'un expert a été désigné, soit 130 000 euros.

Nous inscrivons également en dépenses et en recettes de même montant, les crédits nécessaires au rachat de la maison Auzet qui est dans une zone de risque naturel majeur, ainsi que les recettes, puisque ce programme de dépense est totalement financé par le Fonds de prévention des risques naturels, ce que l'on appelait autrefois le Fonds Barnier.

Il vous est proposé d'adopter la reprise du solde de la provision pour risque de 195 000 euros liée au contentieux du casino ; d'adopter la constitution d'une provision pour risque de 130 000 euros liée au contentieux du camping du Bourg ; et d'adopter la décision modificative que vous avez sous les yeux, avec un montant nouveau de dépenses de fonctionnement de 785 000 euros, de recettes de fonctionnement identique à 785 000 euros, un montant d'investissement de 170 000 euros en dépenses et 170 000 euros en recettes.

Voilà pour cette décision modificative.

Mme LE MAIRE.- Merci, Francis.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

LA DELIBERATION N° 2, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A LA MAJORITE
5 VOIX CONTRE (M. CHALVET - Mme HONNORAT - Mme PAIRE -
Mme TSALAMLAL - M. DE SOUZA)

□□□□

3. PLAN MUNICIPAL D'OPTIMISATION ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Jérôme MARTINEZ rapporte :

Vu les engagements du PCAET de Provence Alpes Agglomération,

Vu la délibération du 8 novembre 2022 relative à la décision budgétaire modificative n° 1,

Vu l'explosion des tarifs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi de finances rectificative pour 2022 du 17 août 2022 et les mesures annoncées le 14 septembre dernier par madame la Première ministre en faveur des seules communes bénéficiant du bouclier tarifaire précité,

Considérant qu'à Digne-les-Bains, l'augmentation du prix des énergies (gaz, électricité et carburants), bien qu'anticipée au moment de l'adoption du budget primitif (1 361 700,00 € de crédits ouverts en 2022 contre 1 099 000,00 € acquittés en 2021), se traduira par une dépense supplémentaire sur l'exercice budgétaire 2022,

Considérant le souhait de la municipalité de ne pas reporter cette augmentation imprévisible des dépenses d'énergie sur les contribuables dignois, eux-mêmes largement confrontés à une inflation des prix sans précédent,

Considérant que la municipalité ne souhaite pas envisager la fermeture de services à la population, dans le but d'assurer l'équilibre budgétaire de la collectivité,

La municipalité a, dès mars 2022, engagé un travail fin d'analyse en lien avec les services de la ville afin de trouver des sources d'économies et de réduire sensiblement ses dépenses au second semestre 2022, dans le but d'absorber en partie l'augmentation significative des dépenses d'énergie.

En 2023, en l'absence de soutien de l'État et sans mesures volontaristes de la part de la collectivité pour réduire sa consommation d'énergie, le problème du renchérissement des coûts et son financement resteront entiers.

C'est pourquoi, eu égard au contexte conjoncturel actuel et dans le cadre de l'engagement municipal en faveur de la transition écologique, la ville de Digne-les-Bains réaffirme son objectif de réduire ses consommations énergétiques.

Elle propose ainsi aujourd'hui d'adopter un premier plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques visant à réduire à court, moyen et long terme la consommation d'énergie et de fluides de la ville. Ce plan a vocation à être complété progressivement par de nouvelles actions et mesures.

Ce plan, détaillé en annexe, se traduit notamment par la poursuite des investissements et des actions engagées depuis 2014 pour rénover le patrimoine de la commune, agir sur le cadre de vie et les espaces naturels et verts, et verdir sa flotte de véhicules.

Il propose également des mesures nouvelles de nature à réduire l'empreinte carbone de la ville en diminuant notamment sa consommation d'énergie à brève échéance, la réduction du chauffage dans les équipements municipaux au niveau réglementaire, la sensibilisation des utilisateurs aux comportements vertueux.

Par ailleurs, la ville accompagnera Provence Alpes Agglomération dans les mesures spécifiques à la nécessaire réduction de la consommation énergétique liée à l'éclairage public durant la nuit, dans certains secteurs.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le plan municipal d'optimisation et de transition énergétiques repris en annexe ;
- autoriser madame le maire à :
 - prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce plan ;
 - demander auprès du gouvernement et des parlementaires la mise en place d'un fonds énergie pour soutenir les collectivités territoriales ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente ;
 - demander aux mêmes instances le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente pour le gaz et l'électricité pour toutes les communes indépendamment de leur taille ;
 - demander enfin, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation.

♦ ♦ ♦

M. MARTINEZ.- Vous avez certainement dû lire les quatorze mesures déjà réalisées, les dix-sept mesures à engager à court terme dès 2022, les six à engager à moyen terme et les huit sur le long terme.

Mme LE MAIRE.- Merci, Jérôme.

Avez-vous des questions ou des réflexions, des remarques ?

Madame Margueritte.

Mme MARGUERITTE.- Merci.

Nous validons bien évidemment votre volonté de faire des économies. Par contre, au niveau de l'éclairage public, je m'interroge un peu. On aimerait avoir des précisions sur ce schéma directeur ou ce programme de modernisation que vous allez peut-être mettre en place. Ensuite, allez-vous le faire par quartier ? On n'a pas toutes ces informations. Aujourd'hui, on a un éclairage qui est obsolète dans certains quartiers. Comment allez-vous vous y prendre ? Tout cela représente un coût aussi. On peut faire des économies, mais tout cela est relativement cher.

Mme LE MAIRE.- La compétence éclairage public est à l'agglomération. Nous avons une compétence interne au niveau des techniciens, si bien qu'au niveau de la ville, nous travaillons de façon concomitante entre notre technicien, notre collaborateur et ceux de

l'agglomération. Le travail est en cours et il a été présenté, pas encore à tous les élus, mais du moins en Codir hier matin. Oui, le travail n'est pas simplement d'allumer et d'éteindre. C'est toute une remise à niveau de l'éclairage public digne qui se terminera par le remplacement petit à petit des lumières par des LED. On se rend compte au bout du bout qu'une fois qu'on sera passé aux LED, on fera plus d'économies qu'en se contentant d'éteindre la nuit. Mais quand on sera passé aux LED, on éteindra également dans certains quartiers, pas partout, notamment pas en centre-ville par exemple.

Nous aurons ces discussions, ce n'est pas l'objet aujourd'hui. L'éclairage est un sujet que nous verrons à l'agglomération.

Le travail est en cours et plus conséquent que ce que l'on croit. En tout cas, aujourd'hui, si l'on s'amuse simplement à éteindre ne serait-ce qu'entre minuit et cinq heures, la vétusté de l'éclairage urbain digne ne tiendra pas, tout va lâcher. On est dans un travail de phasage pour tout réhabiliter et remettre à niveau ce qui n'est plus à niveau, revoir les horloges et ainsi de suite. C'est lancé et cela se fait avec l'agglomération et des financements aggro, puisque la compétence est à l'agglomération pour la ville de Digne-les-Bains.

Mme MARGUERITTE.- C'est donc déjà en partie chiffré.

Mme LE MAIRE.- Non. Je ne peux pas vous donner les chiffres, les collaborateurs y travaillent actuellement. On peut vous donner des chiffres d'économies, mais c'est une présentation à faire et qui prendra deux heures de temps. C'est le travail qui est en cours. On y reviendra avec vous quand ce sera finalisé.

Mme MARGUERITTE.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Madame Honnorat.

Mme HONNORAT.- La question de « Terre digne » portait également sur l'éclairage public, sachant très bien que cela fait partie de l'agglomération, bien sûr. On comprend très bien que cela peut se faire par phasage, tout à fait, bien sûr, mais actuellement, il faut savoir que sur l'avenue du 8-Mai, l'éclairage est le même dans la journée sur une certaine partie, pour aller au Sacré-Cœur par exemple. Ne peut-on pas déjà couper l'électricité dans la journée ? On a aussi le quartier de Saint-Véran. Le score du stade est éclairé toute la nuit ; est-ce qu'on ne peut pas l'éteindre au moins, sans attendre ?

Il y a un certain nombre de petits éclairages comme ça qu'on pourrait traiter tout de suite, pour faire des économies.

Mme LE MAIRE.- Dans ce cas, je vous demande de ne pas attendre le conseil municipal. Régulièrement, quand les élus voient des problèmes d'éclairage en ville, ils le signalent à nos équipes qui transmettent à l'agglomération pour que les travaux soient faits. Pour ce petit éclairage, il ne faut pas hésiter à adresser un mail au cabinet en le signalant.

Mme HONNORAT.- Excusez-moi, mais ces constats ont été faits par des citoyens, c'est pour cela qu'ils nous en ont parlé. Depuis deux ans, par exemple, je crois que c'est boulevard Gambetta, au lieu d'avoir reculé l'horloge, ils ont fait l'inverse, c'est-à-dire que cela reste encore un peu plus éclairé. C'est vrai que c'est important de faire des économies. Pourquoi, au lieu de mettre des horloges, ne pas mettre des détecteurs de luminosité par exemple, puisque vous allez tout refaire ?

Mme LE MAIRE. - Il faut en référer aux personnes compétentes, je ne suis pas compétente sur les horloges ou les détecteurs.

Mme HONNORAT. - On est d'accord, mais je voulais simplement vous dire qu'à l'heure actuelle, en plein jour, des lumières sont allumées. Il est peut-être important de le faire dès maintenant. Merci.

Mme LE MAIRE. - Tout à fait. Il faut changer les horloges pour cela. Les marchés sont en cours au niveau de l'agglomération. C'est un sujet. On ne fait pas du neuf avec du vieux.

Madame Primiterra.

Mme PRIMITERRA. - Je ne vais pas revenir sur le problème de couper l'électricité la nuit, vous avez donné votre réponse.

Pourrions-nous avoir dans les mois qui viennent et de façon régulière, un tableau des consommations énergétiques de la commune pour qu'on puisse regarder cela, en tout cas avoir l'information ?

Le catalogue reprend des choses très basiques. On n'invente rien à Digne.

J'ai quand même une question. Je voudrais qu'on m'explique comment le fait d'exploiter en régie les serres municipales pourra contribuer à moyen terme à faire des économies d'énergie ?

Mme LE MAIRE. - Ce n'est pas moi qui vais vous répondre sur les serres municipales. Je ne suis pas technicienne compétente. Je ne sais pas si quelqu'un peut me donner la réponse, Michel Blanc n'étant pas là ?

Mme PRIMITERRA. - Je ne sais pas s'il y a une décision politique qui a été prise pour examiner ce point, puisqu'il y a une étude sur le fonctionnement et l'exploitation en régie des serres municipales. Question.

Mme LE MAIRE. - Les serres municipales sont en régie.

Mme PRIMITERRA. - Je ne sais pas.

Mme LE MAIRE. - Moi non plus.

Mme PRIMITERRA. - Pour revenir sur la fourniture d'énergie, aujourd'hui la position du gouvernement est fixée, mais on n'a pas tous les décrets d'application. Tout ce qu'on sait, c'est que pour les communes comme Digne, de la taille de notre ville, le gouvernement pourrait prendre en charge 50 % des surcoûts au-delà d'un prix de référence qui a été défini à 325 euros le mégakilowattheure. Mais pour cela, il y aurait une condition, c'est une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute et des dépenses d'énergie qui soient supérieures de 60 % aux dépenses réelles de fonctionnement. L'adjoint aux finances peut-il nous dire aujourd'hui, compte tenu de l'état du budget, si nous remplissons ces deux conditions ou non, et si donc nous pourrions bénéficier du filet de protection ?

M. KUHN. - Non, cela demande vraiment à être regardé de près. À l'heure actuelle, on ne pense pas pouvoir en bénéficier, mais on le regardera quand même de près.

Mme PRIMITERRA.- Je vais voter contre cette délibération, non pas que je suis contre le fait de faire des économies d'énergie, mais je regrette un peu qu'on nous demande d'adopter un plan municipal et que l'on autorise madame le maire à demander auprès des parlementaires la mise en place d'un fonds d'énergie. D'abord, vous soutenez ce gouvernement, premier point, et ensuite, demander quoi que ce soit à un parlementaire du Rassemblement national, en tant que femme de gauche, cela me dérange profondément. Libre à votre majorité de travailler avec le Rassemblement national, mais en ce qui me concerne, ce n'est pas envisageable.

Mme LE MAIRE.- Moi, j'ai un sénateur, je suis désolée.

Mme PRIMITERRA.- Alors modifiez la délibération et demandez auprès du gouvernement et du sénateur de droite la mise en place d'un fonds de l'énergie. De droite républicaine.

Mme LE MAIRE.- Les parlementaires sont globaux. Il s'agit de notre Parlement. Je pense qu'il faut le voir ainsi quand on parle de nos parlementaires.

Mme PRIMITERRA.- Libellé comme cela, je comprends que vous allez demander aux parlementaires de la circonscription.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Paire.

Mme PAIRE.- Merci.

Une question un peu technique. Parmi les mesures déjà réalisées, vous dites que l'eau pompée dans le parking souterrain alimente le canal de la place Général de Gaulle. Je sais où il est. Par contre, vous dites qu'il y a un stockage dans une bache tampon. Je voudrais juste savoir où se trouve la bache tampon.

Mme LE MAIRE.- On va laisser répondre ceux qui savent. Jérôme, as-tu la réponse ?

M. MARTINEZ.- Non, je n'ai pas la réponse.

Mme LE MAIRE.- Je pose la question aux collaborateurs.

On me dit qu'elle est sous le canal.

Mme PAIRE.- Très bien, merci.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? *[Pas d'autres questions]*

Je vous demande de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A LA MAJORITE
1 VOIX CONTRE (Mme PRIMITERRA)

□□□□

4. PROVENCE ALPES AGGLOMERATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Conformément à la réglementation en vigueur, je porte à votre connaissance le rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Compte tenu de la quantité de documents à dupliquer, le rapport vous est transmis par voie dématérialisée.

◆◆◆

M. KUHN.- Ce rapport d'activité, de par la réglementation, doit être présenté à notre conseil municipal. Il a été préalablement adopté par le conseil communautaire.

Il vous a été transmis par voie dématérialisée. Il n'y a pas de vote. Vous devez prendre acte que vous avez bien été destinataires de ce rapport d'activité.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des interrogations, des questions ? *[Pas d'intervention]*

Nous prenons acte que le rapport d'activité vous a été transmis.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur Francis KUHN rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi pour tenir compte des ajustements nécessaires en matière de personnel (recrutement par voie de mutation du chef de service du CCAS) et des évolutions de carrière des agents, liés notamment aux possibilités d'avancement étudiées dans le cadre des commissions administratives paritaires (quatre par an) - avancements de grade, réussites aux concours ou examens professionnels -, il convient de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

Postes à temps complet :

Catégorie	Grade	Créations	Suppressions
C	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe		2
	Atsem principal 1 ^{re} classe		3
	Agent de maîtrise	5	
A	Attaché principal	1	
	TOTAL	6	5

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs communaux ;
- d'autoriser madame le maire à créer et à supprimer les postes conformément au tableau présenté dans le présent rapport.

♦♦♦

M. KUHN. - Vous avez l'habitude de ce type de délibération.

On a des créations de postes et des suppressions. La plupart du temps, cela correspond à des avancements de grade pour nos agents.

Nous aboutissons à une création de six postes et à une suppression de cinq postes.

Pour une fois, le nombre de suppressions n'est pas égal au nombre de créations. Le poste supplémentaire créé est un poste d'attaché principal. C'est le poste qu'occupera la nouvelle directrice du CCAS. Pour autant, nous ne supprimons pas, en tout cas pas pour l'instant, le poste de l'ancienne directrice, parce que l'ancienne directrice part dans une position un peu particulière qui est la position de disponibilité ; quand un agent part en disponibilité, on ne supprime pas automatiquement son poste, on le conserve un certain temps. Peut-être serons-nous amenés à le supprimer, mais dans l'immédiat, par précaution, on préfère vous proposer de ne pas le supprimer tout de suite, de façon à ne pas être dans une logique de suppression d'emploi, puisque la personne qui part en disponibilité est toujours agent de la collectivité ; elle n'est plus là, elle n'est plus rémunérée, mais on ne veut pas lui fermer la porte pour un éventuel retour, même si l'éventualité d'un retour est tout à fait improbable, puisque cette personne part pour un projet personnel, et s'il y avait un retour souhaité, il faudrait que ce soit étudié de façon que cela n'obère pas notre masse salariale.

Mme LE MAIRE. - Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

6. ARCHIVES COMMUNALES : TRAVAUX DE RESTAURATION 2023

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Dans le cadre de sa mission première qui est la conservation du patrimoine écrit de notre commune, le service des archives communales mène un plan de restauration annuel des documents conservés dans ses fonds.

En 2023, sont prévues la restauration et une nouvelle reliure pour :

- un registre de délibérations de la communauté de Digne du dix-septième siècle, couvrant les années 1610-1630 ;
- un registre d'état civil contenant les actes de naissances, mariages et décès de l'ancienne commune de Courbons de 1793 à l'An VIII du calendrier révolutionnaire (1799-1800).

Ces travaux, chiffrés à 2 496 € hors taxes, seront menés par une entreprise spécialisée.

Ils ont reçu un avis favorable de monsieur le directeur des archives départementales et peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du ministère de la Culture.

Ceci exposé, je vous demande :

- d'approuver ces travaux de restauration ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du ministère de la Culture ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

◆◆◆

Mme LE MAIRE. - Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

**7. RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE - APPROBATION DU
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PUBLICITE - CONVENTIONS DE
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur Pierre SANCHEZ rapporte :

Par délibération n° 17 du 12 avril 2018, le conseil municipal a décidé de donner en affermage la gestion du service de restaurant de la cantine scolaire et municipale à la société de restauration Compass Group France agissant sous le nom commercial Scolarest. Ce contrat se terminera le 28 juin 2023.

Il appartient au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le mode de gestion de ce service public.

Il est proposé au conseil municipal de lancer une procédure de publicité pour une délégation de service par contrat de concession. La durée prévue du renouvellement du contrat est de quatre années fermes. À l'issue de ces quatre années, le contrat peut être reconduit, à l'initiative du concédant, pour une année par reconduction expresse. La durée totale du contrat de concession ne pourra excéder cinq années. Le concédant informera le concessionnaire de sa décision de reconduire ou de ne pas reconduire le contrat pour une année *a minima* six mois avant la fin des quatre années fermes. Le concessionnaire n'a aucun droit acquis à reconduction et la non-reconduction n'entraînera pas d'indemnisation. Le concessionnaire ne pourra refuser cette reconduction.

Le délégataire assurera à ses risques et périls l'exploitation de la restauration scolaire et municipale, moyennant une rémunération perçue sur les usagers et sur la base des tarifs fixés par la commune.

La ville de Digne-les-Bains assurera le suivi et le contrôle de l'exploitation de la restauration scolaire et municipale.

Afin de maîtriser les exigences qualitatives et d'optimiser les critères économiques, la commune a souhaité fédérer et mutualiser au moyen de conventions de groupement de commandes, les partenariats suivants :

- l'accueil collectif éducatif de mineurs « l'établissement régional IFAC Provence Alpes Agglomération »
- la Crèche « Les Premiers pas »
- le CCAS de la ville de Digne-les-Bains
- le collège Maria Borrély

Une copie de la convention est jointe au présent document.

Le comité technique paritaire et la commission consultative des services publics locaux, saisis sur ce dossier lors de leurs sessions des 19 avril et 1^{er} juin 2022, ont émis un avis favorable au lancement de la procédure de concession de service public.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à lancer une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour la gestion de la restauration scolaire et municipale ;
- d'adopter le principe d'une concession de service public pour une durée de quatre années fermes, reconductible une fois une année, selon les caractéristiques décrites dans le rapport joint à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes avec l'établissement régional IFAC, la communauté d'agglomération, le CCAS et le collège Maria Borrély.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- Merci, Pierre.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Oui, Madame Primiterra.

Mme PRIMITERRA.- C'est une remarque. Dans le rapport de présentation de la consultation qui va venir, je regrette qu'on cite la loi Égalim, on cite le réseau Régali, mais en revanche on ne fait aucune référence au PAT, au plan alimentaire territorial de la communauté d'agglomération. Je trouve que c'eût été bien.

Mme LE MAIRE.- Le PAT est cité dans le cahier des charges.

Je fais un intermède pour revenir sur les serres municipales, parce que cela m'a intriguée moi aussi. En fait, elles sont chauffées. Une réflexion est en cours pour savoir s'il faut continuer à avoir une régie qui chauffe, etc.

Mme PRIMITERRA.- On se pose donc la question de la régie.

Mme LE MAIRE.- Oui. Est-ce qu'on les garde en régie ? Est-ce qu'il faut les garder ? Est-ce qu'il faut encore planter des fleurs ? Est-ce qu'il faut planter des cactus ? Est-ce qu'il ne faut plus les chauffer et envisager autre chose ? Tout ce plaisir que l'on a d'avoir une ville fleurie a un coût. Faut-il continuer ?

Mme PRIMITERRA.- Avec le réchauffement, on n'aura plus besoin de les chauffer !

Mme LE MAIRE.- Oui, c'est ce que je me disais aussi. On verra.

Je reviens maintenant sur la délibération relative à la délégation de service public pour les cantines. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? *[Pas d'intervention]*

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

8. MOTION PRESENTÉE PAR LE GROUPE « AMBITIONS POUR DIGNE-LES-BAINS » PORTANT SUR LES FINANCES LOCALES

Madame Patricia GRANET-BRUNELLO rapporte :

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5 %, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 milliards d'euros.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 milliards d'euros pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la contribution de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 milliards d'euros d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites. Depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 milliards d'euros, a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'État n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5 % du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1 % en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70 % de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Digne-les-Bains soutient les positions de l'Association des maires de France qui propose à l'exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 80 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- De maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8 % estimés).
- Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice

imposable à l'impôt sur les sociétés (IS), la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5 % du PIB sur un total de 44,3 %.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Digne-les-Bains demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 milliards d'euros de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population, car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- De rénover les procédures d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances.

En particulier, la commune de Digne-les-Bains demande la suppression des appels à projets et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Digne-les-Bains demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la commune de Digne-les-Bains soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables ;
- permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables ;
- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) - c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Ceci exposé, il est vous est proposé d'approuver la présente motion.

♦ ♦ ♦

Mme LE MAIRE.- On en arrive à la motion que l'on souhaitait vous présenter sur cette problématique liée aux finances locales, puisque cela a été évoqué tout au long de ce conseil eu égard au contexte financier qui est préoccupant actuellement pour nos collectivités, vous le savez bien.

Je ne vais pas reprendre toute la délibération et la lire dans sa totalité, je pense que ce serait rasoir. Je vais simplement rappeler d'abord le contexte.

Une inflation estimée entre 2022 et 2023 à 5,5 %, à son plus haut niveau depuis 1985, qui va augmenter nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Les coûts de l'énergie, je donnerai quelques chiffres, cela fera plaisir à Mme Primiterra, pour la ville de Digne-les-Bains.

Le coût des produits alimentaires, parce que, mine de rien, dans le cadre de la délégation de service public, nous allons être fortement impactés par le coût des aliments.

Le coût des matériaux, puisque maintenant on sort sur des marchés à plus 35 % voire plus 40 %, et il y a des investissements dont on se pose la question de savoir si on les maintient, parce qu'on n'arrivera pas à faire face à tout cela.

Et puis l'augmentation de 3,5 % du point d'indice qui a conduit la municipalité à voir son budget RH sur la masse salariale augmenter de 380 719 euros, ce qui n'est quand même pas anodin pour notre collectivité.

Je ne vous donne pas les chiffres nationaux, l'intérêt est de vous donner des chiffres locaux.

Quand les chiffres seront finalisés à la fin de l'année, on pourra vous donner ces consommations. Je vous donne des chiffres en consommation pour la ville de Digne-les-Bains, des chiffres totaux, électricité plus combustibles et carburants, on ne va pas rentrer dans le détail ce soir. Par exemple, le coût de la consommation de 2021 sur ces trois postes a été de 1 099 000 euros ; la consommation au 8 novembre 2022 nous amène à un budget de 1 267 000 euros et la prévision des services pour 2023 serait de 2 028 000 euros. Vous voyez ce que l'augmentation du coût de l'énergie va représenter pour la ville de Digne.

Pour donner une autre information - pour bénéficier des aides ou non - notre CAF nette en 2019 était encore négative à moins 196 526 euros ; elle est devenue positive en 2020 à plus 333 121 euros ; en 2021, plus 684 547 euros ; la projection 2022 est à plus 128 800 euros ; la CAF passerait en 2023 à nouveau à moins 415 200 euros. Ce n'est pas lié à notre gestion, c'est lié à ce qui est en train de se passer actuellement avec la crise mondiale énergétique et tout le reste.

Les ressources dont nous disposons en contrepartie de nos compétences à exercer sont absolument menacées par l'inflation, vous l'avez compris. On va demander que ces ressources soient garanties en euros constants. Est-ce qu'on y arrivera ? Je l'espère. Je n'en sais rien du tout.

La hausse du coût de l'énergie fragilise considérablement nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services à la population. Allons-nous pouvoir continuer à poursuivre ainsi ?

Il nous faut donc obtenir de l'État la tarification de l'énergie pour les collectivités, une maîtrise complète de cette tarification de l'énergie.

Les mesures - je vous les résume - qui sont proposées par l'Association des maires de France sont d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, de maintenir l'indexation des bases fiscales, de renoncer (cela concerne davantage l'agglomération) à la suppression de la CVAE ou alors de revoir les modalités de suppression, de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement, de réintégrer des opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), de rénover les procédures d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui sont aujourd'hui les subventions majeures de l'État que nous recevons.

Compte tenu de la crise énergétique : demander la création d'un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables ; permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, parce qu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables ; et donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente, c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence, quels que soient leur taille et leur budget.

C'est notre volonté de porter cette délibération dans le contexte actuel où nous sommes tous impactés.

Avez-vous des rajouts, des remarques ? Oui, Madame Primiterra.

Mme PRIMITERRA. - Je refuse de prendre part au vote. C'est une motion contre la politique du gouvernement que vous soutenez. Ce qui me gêne là-dedans, c'est

qu'évidemment l'Association des maires de France, et vous emboîtez le pas, souhaite l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation à 6,8 %, ce qui fera *de facto* une augmentation de 6,8 % des impôts, sans compter peut-être des augmentations d'impôts à venir pour équilibrer des budgets, peut-être pas à la mairie, mais sans doute à la communauté d'agglomération vu la situation financière, mais rien n'est dit sur l'indexation des salaires, des retraites et des allocations. Et lorsqu'on rentre dans cette spirale, c'est une spirale infernale, puisqu'on demande à rattraper l'inflation et les salaires rattrapent l'inflation.

En ce qui me concerne, je souhaite qu'il soit acté que je ne prends pas part au vote sur cette motion.

Mme LE MAIRE. - C'est acté.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame Margueritte.

Mme MARGUERITTE. - Je vous remercie.

On en a longuement parlé au congrès des maires, puisque c'est une motion qui avait été proposée par M. David Lisnard, il l'a proposée à tous les maires des associations. Je trouve que c'est très bien, au moins on prend parti. Par contre, actuellement au Sénat, il y a une consultation qui est en cours sur les conséquences de cette inflation pour tous les élus. Cette consultation est ouverte depuis le 2 novembre et jusqu'au mois de décembre, y avez-vous répondu individuellement pour la commune ou êtes-vous passés par l'intermédiaire de l'association des maires ?

Mme LE MAIRE. - Par l'association des maires du département.

Mme MARGUERITTE. - Vous ne souhaitez pas le faire en tant que commune, indépendamment ?

Mme LE MAIRE. - Non.

Mme MARGUERITTE. - Est-ce que ça ne serait pas une force supplémentaire ? C'est une consultation qui est ouverte à tous les élus.

Mme LE MAIRE. - On peut tous le faire individuellement, c'est cela ?

Mme MARGUERITTE. - Oui. Je voulais juste savoir si vous alliez le faire.

Par rapport à tout cela, est-ce qu'on ne peut pas proposer des groupes de travail avec les concitoyens ? Par rapport à toutes ces baisses, à toutes ces économies, à tout ce que l'on souhaite amener pour la ville, est-ce qu'on ne peut pas le proposer avec des réunions de travail ? C'est possible.

Mme LE MAIRE. - Faire une concertation citoyenne pour trouver des solutions ?

Mme MARGUERITTE. - Cela semble trop lourd ?

Mme LE MAIRE. - Oui, c'est tellement complexe. Quand je vois nos finances tous les jours réactualisées, les chiffres et les taux en fonction de tout ce qui nous arrive du gouvernement et de ce qu'il faut adapter, c'est tellement complexe que je ne sais pas ce que pourra apporter la concertation citoyenne dans ce cadre de la ressource finance.

Mme MARGUERITTE.- Ils participent autant à nos dépenses qu'aux recettes de la commune.

Mme LE MAIRE.- Oui, bien sûr. Aujourd'hui, on vit une situation complètement ubuesque. Je n'ai aucune étiquette. Si c'est une façon pour le gouvernement de nous faire faire de la transition écologique à vitesse accélérée, il a tout faux. Je pense qu'on met beaucoup de choses sur le dos de l'Ukraine et que ce n'est pas l'Ukraine, mais c'est un débat, il n'y a pas que l'Ukraine là-dedans. C'est un débat qu'on peut avoir, mais peut-être pas ici, on pourrait l'avoir avec les citoyens, pourquoi pas, mais je pense qu'il n'en sortira pas des solutions, c'est compliqué, même avec des gens qui s'y connaissent bien dans le domaine financier.

Oui, Madame Primiterra ?

Mme PRIMITERRA.- Que personne ne se fâche autour de cette table, c'était juste pour dire que les questions de fiscalité directe locale sont d'une complexité folle, je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'élus qui maîtrisent totalement le sujet. Le citoyen lambda, n'en parlons même pas. Je veux bien des concertations citoyennes à toutes les sauces, mais il faut être capable de savoir de quoi on discute et, très franchement, je pense qu'il y a très peu de citoyens en capacité de débattre de façon utile sur ce genre de sujet. Je n'y suis pas du tout favorable.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Chalvet.

M. CHALVET.- Je voudrais faire une remarque, parce qu'en effet, le débat sur l'énergie est très complexe et de toute manière, il y a une ligne de conduite gouvernementale à laquelle on ne déroge pas. Je voudrais simplement rappeler que le département des Alpes-de-Haute-Provence bénéficie d'une centrale hydroélectrique à Sainte-Tulle qui est exceptionnelle, qui permet de fournir l'équivalent, en période de pointe, de deux réacteurs nucléaires. Pierre Girardot, qui a été député communiste ici, a été maire de Sainte-Tulle et, s'il était là, il le rappellerait haut et fort. Je crois qu'on est quand même fort de ces atouts dans le département, sans parler de l'hydroélectrique du carrefour, avec toutes les installations sur la Durance et sur le Verdon.

Quand on lit dans la presse qu'on peut être parmi les premiers départements impactés par des coupures d'électricité, je crois qu'il faudrait faire remonter à notre préfecture que peut-être pas, parce qu'on a fait des efforts importants sur les énergies alternatives et qu'on bénéficie depuis de très nombreuses années de cette force hydroélectrique qui est quand même exceptionnelle et qu'il faut garder dans le giron de l'État.

C'est juste un rappel historique, mais je pense qu'il ne faut pas oublier cela chez nous.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote de la motion.

LA MOTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
Mme PRIMITERRA NE PREND PAS PART AU VOTE

□□□□

9. DECISIONS DU MAIRE

Mme LE MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

22.190	21/09	Conventions de mise à disposition de salle de spectacles et entracte au Centre Culturel René Char
22.191	21/09	Conventions de mise à disposition des salles d'activités au Centre Culturel René Char
22.192	23/09	Convention entre l'association Animation Scolaire d'Oc Alpes-de-Haute-Provence (ASOC 04) et la ville de Digne-les-Bains
22.193	22/09	Convention entre Marie Magaud , directrice du centre d'équitation et la ville de Digne-les-bains
22.194	03/10	Convention entre M. Bruno CHABALIER et la ville de Digne-les-Bains
22.195	05/10	Conventions annuelles de mises à disposition des locaux scolaires
22.196	07/10	Maison Alexandra David-Néel : changement du prix de vente au public du livre « Voyager c'est apprendre à mourir »

□□□□

10. MARCHES PUBLICS ET AVENANTS

La liste des marchés publics et des avenants conclus au cours de la période du 16 septembre 2022 au 30 septembre 2022 est annexée au présent procès-verbal.

Mme LE MAIRE. - Avez-vous des questions sur les décisions du maire et sur les marchés ?
[Pas de questions]

Si ce n'est pas le cas, je vous souhaite une excellente soirée, le conseil est terminé.

La séance est levée à 20 h 05

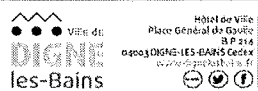
La Présidente de séance
Le maire de Digne-les-Bains

Le secrétaire séance

Patricia GRANET-BRUNELLO

Matthieu ESTEVE

LISTE DES MARCHES ET AVENANTS CONCLUS



Du	16/09/2022
Au	30/09/2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2022

MARCHES CONCLUS

Date de notification	Objet	Code et libellé du lot	Titulaire	Montant HT	Observations
30/09/2022	Fournitures de services de télécommunication	Lot 1 Raccordement téléphonique tous types	ORANGE 92130 ISSY LES MOULINEAUX	Accord cadre à bon de commande minimum 0 € maximum 130 000 €	Durée 1 an tacitement reconductible 3 fois soit 4 ans maximum
29/09/2022		Lot 2 Services et terminaux de mobilité	SFR 93634 LA PLAINE SAINT DENIS	Accord cadre à bon de commande minimum 0 € maximum 100 000 €	Durée 1 an tacitement reconductible 3 fois soit 4 ans maximum
30/09/2022		Lot 3 Services d'accès internet	ORANGE 92130 ISSY LES MOULINEAUX	Accord cadre à bon de commande minimum 0 € maximum 180 000 €	Durée 1 an tacitement reconductible 3 fois soit 4 ans maximum
19/09/2022	Mise en accessibilité stade Jean Rolland	Lot 3 - Menuiserie - Serrurerie	OKEHEA BATIMENT 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	39 130 €	

AVENANTS CONCLUS

Date de notification	Objet	Code et libellé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant
			Néant	

